Rapport d'analyse de l'étude d'impact environnemental et social (ÉIES) du projet Akasaba ouest de mines Agnico-Eagle ltée

Présenté à :

L'agence Canadienne d'Évaluation Environnementale

Par :

Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon

Et

Département des Ressources naturelles du Lac Simon

26 octobre 2015

Table des matières

Le Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon (CNALS) 1
Le Département des Ressources naturelles du Lac Simon (DRNLS) 1
Contact 2
Contexte du rapport 2
Introduction 3
Préoccupations et recommandations 4
Analyse scientifique 4
Utilisation du territoire environnant par la Première nation du Lac Simon et préoccupation des membres 10
Analyse juridique 12
Conclusion 12

Le Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon (CNALS)

La mission : favoriser le développement socioéconomique et culturel de notre communauté Anicinabe visant à satisfaire les droits et intérêts communs tout en promouvant une saine qualité de vie.

La vision : les membres Anicinabek de Lac Simon sont fiers de leur culture, parlent leur langue et ils œuvrent collectivement pout vivre en harmonie sur leur territoire ancestral.

Le Département des Ressources naturelles du Lac Simon (DRNLS)

Le département des Ressources naturelles du Lac Simon fût créé pour répondre aux besoins de conciliation et de concertation des mesures actuelles et futures d'exploitation des ressources naturelles renouvelables sur les territoires ancestraux. Sa mission première est de développer des relations de confiance et de partenariat basées sur la conservation, la saine gestion et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel sur le territoire. La sauvegarde des bases culturelles, économiques et éducatives issues du patrimoine historique millénaire des anishinabeg de Lac Simon constitue le paramètre fondamental de la mission entreprise par le département.

Contact

Ce rapport a été rédigé par Geneviève Tremblay, biologiste au DRNLS avec la collaboration de Ronald Brazeau, coordonnateur pour la consultation dans le domaine minier au DRNLS et Danny Bisson, Progigraph inc.

Pour toute information concernant le présent rapport, veuillez contacter :

Geneviève Tremblay, Biologiste, M.Sc.
Département des Ressources naturelles
Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon
1026, boul. Cicip, Lac Simon, Qc, J0Y 3M0
T 819.736.4501 #243
C 819.860.9940
F 819.736.7311
@ genevieve.tremblay@lacsimon.ca

Contexte du rapport

Le présent rapport a été rendu possible grâce à la participation financière de l'Agence Canadienne d'Évaluation Environnementale (ACEE). En effet, le financement octroyé pour la participation de la Première nation du Lac Simon à l'analyse de l'Étude d'Impact Environnementale et social (ÉIES) de la mine Agnico-Eagle Ltée a permis d'allouer des ressources afin d'inclure l'analyse d'un spécialiste dans le domaine minier et de consulter plus en profondeur les familles qui étaient spécifiquement touchées par les activités de la minière.

Introduction

Depuis des temps immémoriaux, les anishinabeg ont habité ce qu'on appelle aujourd'hui l'Abitibi. Les familles et les clans se partageaient le territoire pour la chasse, la pêche, la cueillette, la trappe et autres occupations, y compris les environs du site minier Akasaba Ouest qui nous occupe dans le cas présent.

Toutefois, la consultation des membres de la communauté et l'historique de colonisation de la région nous ont permis de comprendre que ce secteur a graduellement été abandonné dans les dernières décennies, même si certains individus relatent encore une utilisation sporadique des lieux. En effet, le développement minier du siècle dernier, l'occupation grandissante du territoire par les allochtones pour la chasse et la villégiature, les opérations forestières de même que la création des réserves à castor et des réserves indiennes et la mise en place des politiques d'assimilation de la Loi sur les Indiens sont autant de facteurs qui ont contribué à déplacer les populations autochtones vers d'autres secteurs.

Néanmoins, les anishnabeg de Lac Simon ne se considèrent pas moins comme les gardiens du territoire pour le bien des générations futures et expriment une réelle volonté de reconnaissance de leurs droits ancestraux, et ce, sur l'entièreté du territoire qu'ils occupaient autrefois, y compris le site minier Akasaba ouest et ses environs.

En ce sens, il s'avérait important à nos yeux de baser nos questionnements et préoccupation sur les connaissances scientifique existantes, mais également de consulter les membres de la communauté afin de recueillir leurs opinions, inquiétudes et questionnement quant au projet minier et ses effets sur leurs utilisations des terres, aujourd'hui et pour le future.

Préoccupations et recommandations

Analyse scientifique

Les documents et annexe de l'ÉIES ont été parcourus par la biologiste et le consultant afin de soulever les différents sujets qui pourraient préoccuper les membres et le Conseil de la Première nation. Voici donc une liste de commentaires et questionnements qui se veut le plus complète possible, en lien avec les différentes sections de l'ÉIES.

Chapitre 4

4.4.1 Scénarios proposés et leurs variantes

« Tel que mentionné précédemment, l'analyse porte sur un scénario d'exploitation, soit un arrangement des infrastructures minières basé sur un prix de l'or à 1 300 $ l'once (scénario A) »

Question :

- Le prix de l'or en octobre 2015 est près de $1 000 l'once. Est-ce que des scénarios ont été réalisés pour des prix inférieurs à $1 300 l'once? Y-a-t-il un plan si le prix de l'or chute drastiquement pendant l'exploitation de la mine? La communauté veut éviter que les installations et les fosses ne soient laissées telles quelles advenant l'arrêt du projet en cour d'exploitation.

4.7.1 Descriptions des concepts de restauration proposés

Commentaire : L'exploitation de mine à ciel ouvert « *Open pit* » rend des parties importantes du territoire improductives et inutilisables pour les humains, pour la faune et pour la flore, spécialement la fosse qui, dans l'état actuel des choses, devient un immense trou qui se remplit d'eau avec au mieux permettra uniquement une vie microbienne. Dans le projet Akasaba, c'est 150 500 m^2 (la fosse) qui deviendront inutilisables autant pour la faune que pour les humains pour l'éternité.

Lors de l'atelier thématique 3 qui s'est tenu le 14 avril 2015, *un participant a demandé s'il était possible d'étudier différents scénarios pour la restauration de la fosse, notamment un remplissage complet et un remplissage partiel pour en faire en quelque sorte un lac artificiel et aménager les berges pour favoriser le retour de la faune*.

AEM a répondu *que dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement, c'est le scénario exposé aujourd'hui, soit le recouvrement des haldes et l'ennoiement naturel de la fosse qui sera présenté. Le remplissage de la fosse avec les stériles exige de faire des investigations*

géotechniques poussées qui ne seront pas complétées lors du dépôt de l'étude d'impact. En effet, en fonction des réactions que pourraient avoir la roche au contact de l'eau, des problèmes environnementaux pourraient survenir. D'autres modes de restauration ne sont pas écartés pour autant. Un plan de restauration n'étant pas un concept statique, AEM pourra aussi prendre en considération les propositions des citoyens et des autorités gouvernementales.

Dans l'étude d'impact, on ne trouve pas de réponses à ces préoccupations ni des scénarios possibles de remplissage total ou partiel de la fosse après la fin de l'exploitation du site.

D'un point de vue technique, il ne semble pas y avoir de difficulté à remplir une fosse et du point de vue environnemental, on ne retrouve pas dans l'étude d'impact d'explications pertinentes empêchant de le faire.

1- On aimerait savoir pourquoi on n'a pas élaboré le scénario du remplissage total avec les résidus extraits lors de l'exploitation ?

2- Advenant une contrainte environnementale au remblaiement total de la fosse, pourquoi n'a-t-on pas développé des scénarios de remplissages partiels ?
Ex : amoindrir les pentes de la fosse de façon à permettre à la flore aquatique de recoloniser le site sur une partie significative du lac artificiel ainsi créé, plutôt qu'une fosse sans vie.

Plus précisément, on aimerait avoir une étude qui chiffrerait les coûts de tels scénarios et en énumérerait les possibilités et les contraintes.

Ces scénarios permettraient au projet Akasaba de répondre plus adéquatement au principe de base du développement durable qui veut « répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs» (Commission mondiale sur l'environnement et le développement).

Advenant le remplissage total ou partiel de la fosse, l'utilisation d'une partie du minerai extrait et du mort terrain réduiraient la hauteur des haldes tout en les rendant plus harmonisées aux paysages abitibiens.

Chapitre 5

Section 5.3.4 Transport du minerai

Question:

- Quelle sera la capacité de chargement des camions qui feront le transport de minerai par le chemin de halage? Combien de camions seront en circulation lors de la phase

d'exploitation? Combien de voyage par jour seront effectués? Quel sera l'horaire de transport du minerai (jour, soir, semaine, fin de semaine)?

- Plusieurs membres de la communauté rencontrés se demandent quel sera l'effet du transport sur les déplacements des populations d'orignaux et de caribous et quel sera l'effet de ses changements potentiels sur la dynamique prédateur-proie entre orignal-loup-caribou.

Section 5.4.2 Infrastructures routières

Question :

- Certains membres de la communauté ont demandé s'ils pourraient utiliser le chemin de transport pendant l'exploitation de la mine et/ou après la fermeture de celle-ci?

Section 5.4.8 Installations de gestion des eaux

Question :

- Pendant combien de temps sera effectué le suivi des rejets d'effluent?

Section 5.5.1 Caractéristiques géochimiques des roches stériles, du minerai et du mort terrain

Question :

- Est-ce qu'un scénario de modification du réseau de fossés de captage des eaux de contact existe advenant la détection d'un drainage minier acide lors de l'exploitation de la mine? Y-a-t-il un plan afin de vérifier plus précisément si les roches seront générateurs d'acide pendant l'exploitation de la mine?

Section 5.9.3 Aire de stockage de minerai

Question :

- Est-ce qu'il y aura revégétalisation ou le promoteur laissera le sol tel quel? S'il y a revégétalisation, la communauté souhaite que les espèces déjà présentes naturellement sur le territoire d'étude soient utilisées.

Chapitre 6

Section 6.3.2.1 Caribou forestier

Commentaire :

La communauté salue l'implication d'AEM dans le programme de sauvegarde du caribou forestier. Toutefois, nous désirons réitérer que nous croyons que les mesures entreprises de capture de femelles pour augmenter le taux de survie des faons est rendu nécessaire suite à l'inaction et l'inefficacité du Gouvernement provinciale à protéger adéquatement ce qui restait d'habitat propice pour le caribous dans les années 90 et 2000 et ce jusqu'à la création de la réserve en 2009, alors que le déclin marqué de l'espèce était déjà connu. De plus, nous sommes inquiets que le fort taux de perturbations permanentes du milieu fasse en sorte que malgré un meilleur taux de survie à la naissance, les faons devenus adultes n'aient pas suffisamment d'endroits propices où compléter leur cycle vital.

De plus, nous constatons que le projet minier prend place dans la zone de protection 1A du plan de rétablissement 2013-2018 mais que cette zone de protection n'est pas permanente et que la pertinence de maintenir une telle protection devra être réévaluée pour la période s'étendant au-delà de 2018, année prévue de démarrage de la mine.

Annexe 6-7, section 6, tableau « Modalité d'intervention à respecter », zone 1A

Commentaire :

Nous constatons que pour les travaux forestiers, mis à part les travaux à caractère commerciale, tous les autres types d'interventions possèdent une date d'exécution. De plus, on établit également une date d'exécution pour les travaux de jalonnement, alors que les travaux d'autres natures, y compris la construction et l'exploitation minière, les périodes d'exécution devront être jugés « à la pièce ». Finalement, l'examen des contraintes quant aux périodes d'exécution de travaux de toutes sortes nous porte à croire qu'elles ont été établies de façon à limiter le dérangement en période de mise bas et d'élevage des jeunes faons.

Question :

- Est-ce que l'objectif poursuivi par l'imposition de contraintes dans les dates d'exécution de travaux est la diminution du bruit et du dérangement en période de mise bas et d'élevage des faons?
- Si oui, quelles mesures compte prendre la minière pour s'assurer que ses activités, et particulièrement la construction, le dynamitage et le transport, en période de mise bas et d'élevage ne porteront pas d'avantage atteinte à la population de caribous forestiers des environs et ce, même dans l'éventualité où la zone de protection 1A serait retirée du prochain plan de gestion du caribou au-delà de 2018?
- Est-ce qu'AEM s'engage à faire le suivi de l'utilisation du site de mise bas qui se situe non loin du projet minier?

- Dans l'éventualité où les femelles délaisseraient ce site de mise bas, quels sont les mesures proposées par AEM pour remédier à la situation?

Section 6.3.4 Herpétofaune

Commentaire :

L'ÉIES mentionne qu'aucun spécimen de tortue n'a été observé au cours des activités d'inventaire dans la zone d'étude en 2014. Toutefois, nous voulons porter à votre attention qu'une observation de tortue serpentine a été faite à l'été 2015 au bord de la route 117 à Colombière, soit environ à 4km au Nord du site minier projeté et que cette observation a été confirmée par un technicien de la faune anciennement à l'emploi du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik, ce qui laisse supposer qu'une population de tortues pourrait occuper le secteur.

Section 6.3.6 Chiroptères

Question :

- Pour quel motif aucun inventaire de chauve-souris n'a été réalisé dans le secteur d'étude?
- Pourquoi il n'y a pas de section sur la grande chauve-souris brune dans la revue de littérature présenté dans le rapport d'ÉIES?

Commentaire :

Considérant la présence d'anciennes mines aux environs du site minier projeté qui pourraient potentiellement abriter ou avoir abrité des populations de chauve-souris, notamment les espèces résidentes du genre Myotis et la grande chauve-souris brune, et considérant que les populations de chauve-souris ont subi des déclins dramatiques au cours de la dernière décennie, il semblerait plus prudent, par mesure de précaution, de procéder à un inventaires acoustiques en temps propice pour détecter la présence d'une ou l'autre des espèces présentes dans nos régions, et, le cas échéant, tenter de valider s'il existe des populations hibernantes aux environs de la mine projetée.

Chapitre 7

Section 7.2.3.8 Présence autochtone

Commentaire :

L'ÉIES ne considère seulement l'effet du projet sur l'utilisation du territoire par la Première nation du Lac Simon en lien avec la chasse hivernale à l'orignal, seule information disponible à ce jour pour eux. Toutefois, des rencontres et entrevues menées auprès d'une vingtaine de membres dans la communauté nous ont permis de préciser l'utilisation récente du territoire aux environs du site minier (voir la prochaine section à ce sujet).

Chapitre 8

Section 8.6 Projets, actions ou événements liés aux CVÉ et CSV

Commentaires : Au tableau 8.2 on mentionne que la présence de sentiers de motoneige et de quad détenus par des clubs améliore l'accès au territoire pour les algonquins, ce qui est plus souvent qu'autrement erroné car très peu d'entre eux ont les moyens de payer les droits d'accès. Au contraire, la présence des clubs réduits souvent l'accessibilité au territoire lorsque les tracés de sentiers passent par des chemins forestiers qui autrement pourraient être utilisés librement par les membres de la communauté.

Utilisation du territoire environnant par la Première nation du Lac Simon et préoccupation des membres

Le processus de consultation encouru par le Département des Ressources naturelles du Lac Simon nous a permis de rencontrer plusieurs membres de la communauté qui occupent le territoire adjacent au projet minier, de même que différents membres de la communauté qui ont une connaissance importante de l'occupation actuelle et passée du territoire par les différentes familles.

La carte qui suit trace les contours des sites pointés par les interviewés pour différentes utilisations au cours de l'histoire récente (1940 à aujourd'hui). Le caractère confidentiel de ces entrevues ne nous permet pas de préciser d'avantage les lieux précis et leur utilisation, mais mentionnons deux camps autochtones, l'un ayant été utilisé dans les années '40 et l'autre dans les années '60; un trajet de canot utilisé par une famille (comprendre famille élargie, soit plusieurs frères et leur famille) au cours des années '60 pour le piégeage du castor sur les rivières Bourlamaque et Sabourin et sur les ruisseaux en amont et en aval; un site de chasse à l'outarde et aux canards; quelques camps allochtones ayant été utilisés par des membres de la communauté pour de courts séjours lors d'expéditions de chasse à l'orignal ou de piégeage (notamment castor, lynx et martre) entre les années '90 et 2012-13; deux mentions de caribous abattus dans les années '90, dont un accidentel; un site de récolte d'écorce de bouleau servant à l'artisanat; une douzaine de sites de chasse à l'orignal, principalement utilisés en hiver et visités par au moins une trentaine de membres de la communauté entre les années '90 et 2012-13 et quelques sites de piégeage de castor utilisés au cours de la même période, principalement pour servir d'appâts puisque les trappeurs concernés ne voulaient pas manger la viande, considérant qu'elle était polluée par les activités minières passées. De plus, certains peuvent nommer quelques lieux et noms de lacs en algonquin, prouvant encore l'existence d'une occupation passée.

Zone d'occupation ancienne et actuelle approximative de la Première Nation Anishinabe du Lac Simon aux abords du projet minier Akasaba Ouest

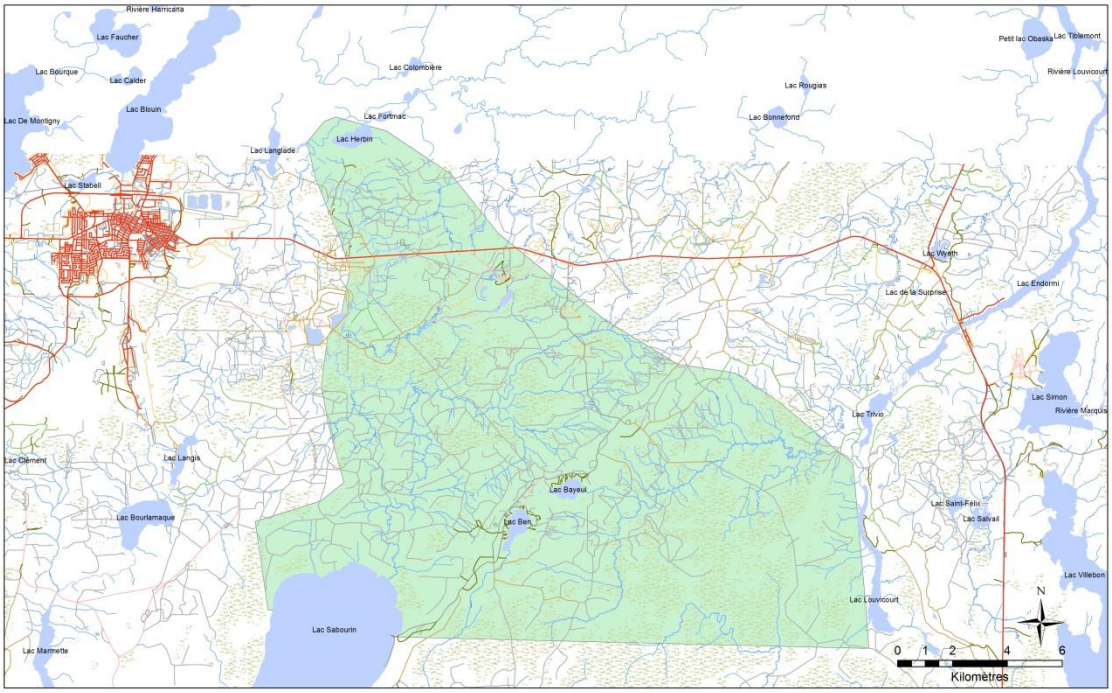

Il convient également de mentionner que la plupart des activités de chasse et de piégeage dans le secteur ont été abandonnées depuis 2012-2013 à cause de la fermeture des chemins forestiers qui ne permettent plus le passage des motoneiges et/ou à cause de la crainte de contamination due aux activités minières concentrées dans le secteur.

De plus, la plupart des personnes rencontrés mentionnent qu'ils ne retourneraient pas dans ce secteur, même une fois la mine fermée et restaurée par crainte des effets de la pollution, du moins pas tant et aussi longtemps que la minière ne ferait pas d'études sérieuses pour leur prouver que la chaire des gibiers n'est pas contaminée et est propre à la consommation. Malgré tout, certains disent que des doutes persisteraient… Ce qui est malheureux car ce secteur était autrefois prisé pour les expéditions de chasse de courte durée, particulièrement pour initier les plus jeunes ou pour accompagner les moins nantis de la communauté, notamment à cause de sa proximité avec la Réserve de Lac Simon comme telle.

En somme, la communauté n'est pas d'accord pour dire que les impacts de l'exploitation du site minier sont mineurs sur la présence autochtone et que ceux de la fermeture auront un effet positif sur cette même présence.

Analyse juridique

Nous avons manqué de temps pour élaborer cette section, mais nous désirons tout de même mentionner que le projet minier se situe sur un territoire où des droits ancestraux sont revendiqués par la Première nation du Lac Simon.

Conclusion

En somme, la communauté de Lac Simon aimerait rappeler que l'occupation historique du territoire et les droits ancestraux qui lui sont conférés ne sont pas éteints et que le développement du territoire sous toutes ces formes doit s'harmoniser avec les utilisations et préoccupations présentes et futures de ses membres. Nous rappelons que le problème du projet Akasaba ouest n'est pas tellement la perte de jouissance engendrée par le projet minier comme tel, mais plutôt la perte de jouissance potentielle pour les générations futures, laquelle est déjà grandement exacerbée par le cumul des opérations minières et de l'historique de contamination qui ont eu lieu dans ce secteur, de même que par l'occupation allochtone du secteur, que ce soit pour la villégiature, les abris sommaire et/ou la chasse sportive.

En ce sens, malgré que la mise en place du projet Akasaba ouest soulève quelques inquiétudes à l'égard de la protection de l'intégrité écologiques des lieux et de la santé des animaux, les membres de la communauté sont relativement favorables à la présence de la mine sur leur territoire. En effet, l'ouverture et la collaboration amorcée par AEM est susceptibles d'apporter des retombées socio-économiques positives pour les membres de la communauté.